

ture; qui ne se paient pas de mots vides; mais qui veulent travailler coûte que coûte à son amélioration. Réussiront-ils? nous ne le savons pas, mais ce que nous savons parfaitement c'est que si les districts ruraux avaient bien choisi leurs représentants, leurs intérêts seraient plus souvent gardés.

La séance du 17 a été presque exclusivement employée à un long débat soulevé par un article paru dans le *Freeman* de St. Jean N. B. contenant de graves accusations contre plusieurs des membres des Communes. Cet article a été déclaré scandaleux, faux et malicieux, que c'est un libelle dirigé contre l'honneur, le caractère et l'intelligence de la Chambre et que la dite publication soit regardée comme un attentat aux priviléges et à l'autorité constitutionnelle de cette Chambre.

La séance du 18 peut-être convenablement nommée *la séance du Lac St. Pierre*, car elle a été presque exclusivement occupée à cette question.

La discussion a été provoquée par une série de résolutions présentées par l'Hon. M. Tilley et demandant que le gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt telle somme d'argent, n'excédant pas un million cinq cent mille piastres, qui pourra être requise pour effectuer le creusement du lac St. Pierre et du fleuve St. Laurent de manière que le chenal ait une profondeur de pas moins de 22 pieds dans les plus basses eaux, sur une largeur de pas moins de 300 pieds depuis Montréal jusqu'à l'endroit où la marée commence à se faire sentir au-dessus de Québec.

Le Gouvernement a présenté ces résolutions comme étant d'un intérêt public pour toute la Puissance. Un seul député du district de Québec refuse de reconnaître au creusement du lac St. Pierre, le titre d'ouvrage d'intérêt public et s'oppose à ce que toute la Puissance soit taxée pour ces travaux. Mais tous les députés de Montréal et la plupart de ceux de la Province d'Ontario sont d'un avis contraire. Aussi les résolutions sont-elles adoptées et un bill basé sur ces résolutions est lu une première fois.

La betterave et la fabrication du sucre (Suite).

Dans notre dernier numéro, nous avons démontré en corrigeant les chiffres de M. Bonnemant, que son fameux dividende de 12 par cent offert aux actionnaires de la ferme de 400 arpents n'existe que sur le papier, et que par conséquent il cherche à tromper les cultivateurs sur les résultats de la culture de la betterave.

M. Bonnemant a fait usage d'une mesure trop élastique et il l'a trop étirée. En ramenant cette mesure à sa position naturelle, son dividende de 12 pour 100 se transforme en un autre de 1½ par cent seulement.

Cependant, ce dernier chiffre n'est pas tout-à-fait exact et nous devons à la vérité de montrer les faits sous leur vrai jour. L'ignorance de M. Bonnemant ou peut-être son désir de blaguer ce pauvre Jean-Baptiste seuls ont fait tout le mal. Voyons plutôt.

D'abord M. Bonnemant calcule toutes les dépenses, pour une terre de 400 arpents, soumise à un assollement de trois ans, dont le tiers, ou environ 130 arpents, sera en betteraves. Mais, par une erreur inconcevable et qui ne nous donne qu'une très pauvre opinion des connaissances pratiques de ce monsieur, il ne compte que sur le produit de 125 arpents. Il cultive 130 arpents et n'a de produit que sur 125; mais, c'est très-compromettant cela pour un homme qui se croit de taille à bouleverser le système cultural de tout un pays.

En calculant mieux, le rendement au lieu d'être de 2,125,000 lbs. atteint le chiffre de 2,210,000 lbs. formant une somme de \$5,525.

Quant au rendement en lait des 60 vaches entretenues sur la ferme, M. Bonnemant calcule qu'elles donneront 30,000 pintes par année. Ce calcul est encore erroné, car il ne faut pas que des vaches soient de supérieures laitières pour donner 1000 pintes par tête ou 60,000 pintes par 60 vaches.

En tenant compte de ces diverses corrections le profit net ne sera ni de \$1,620 comme le dit M. Bonnemant ni de \$243, mais de \$755. Par conséquent le dividende, au lieu de donner 12 par cent, ne présentera qu'un peu plus de 5 par cent toutes dépenses de main-d'œuvre, d'attelages et tous les intérêts sur les capitaux étant payés à sept par cent.

C'est encore très-beau, car l'actionnaire recevra un intérêt de sept par cent sur les capitaux qu'il aura fournis, puis il obtiendra un dividende, qui ne sera pas de 12 par cent comme vient le faire croire M. Bonnemant, mais de 5 par cent ainsi que nous venons de l'établir. C'est presque aussi bon que de prendre des parts dans une des meilleures banques.

Nous engageons donc nos concitoyens à se livrer à la culture de la betterave, voire même à souscrire les fonds nécessaires à la création d'une exploitation de 400 arpents destinée à cette culture. Mais nous devons en même temps les mettre en garde contre les ruses dont on voudrait les rendre victime. Il est certainement avantageux de faire une exploitation lucrative de la betterave ou d'autres produits agricoles; mais il ne l'est pas du tout de faire exploiter sa bourse.

Personne ne désire plus que nous le succès de ces entreprises éminemment agricoles et nationales, personne plus que nous n'appelle de tous ses vœux l'établissement des manufactures de sucre de betteraves; mais nous ne voulons pas que le premier individu venu, Français, Prussien, Ecossais ou autres, vienne nous en imposer. Nous regarderons toujours comme un devoir sacré de démasquer les fourbes et de les montrer tels qu'ils sont.

Un homme arrivé on ne sait d'où, dont les capacités sont encore problématiques, nous donnant la preuve de son ignorance, ne doit pas inspirer une grande confiance. M. Bonnemant est cet homme, il se met à la tête de très-belles entreprises et qui bien conduites pourront être très-avantageuses, recherche des actionnaires; mais avant tout, il se fait compter un salaire de \$2,000. Il nous dit: Je doterai votre pays de manufactures de sucre de betteraves; mais auparavant payez-moi. C'est ce qu'on appelle en bon canadien, la *moutarde après le dîner*. Nous n'aimons pas cette manière d'agir, nous ne voulons pas être exploités et nous prendrons tous les garanties nécessaires pour nous en préserver.

Mais nous n'avons pas fini avec l'examen du plan de culture de M. Bonnemant. L'assollement préconisé par ce monsieur est celui de trois ans. Dans cet assollement 130 arpents seront en betterave, 90 en orge, 20 en patates, 90 en mil d'un an et 60 en verdure (fourrages verts).

Voilà toute une révolution dans notre système de culture à laquelle malheureusement nous ne nous sommes pas encore préparés. Dans le nouveau système le pâturage est impossible; par conséquent il nous faudra entretenir les bestiaux à l'étable pendant toute l'année.

La stabulation complète est certainement avantageuse; mais encore faut-il organiser le service de la ferme en conséquence. Il nous faut des bâtiments spéciaux, bien serrés,